

Lyon, le 30 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PFAS : la Métropole de Lyon en première ligne dans la lutte contre les « polluants éternels »

Depuis l'été 2022 et la révélation de la pollution aux PFAS dans le sud de Lyon, la Métropole de Lyon et Eau publique du Grand Lyon alertent et agissent sans relâche contre ces polluants dits « éternels » : elles ont déployé une stratégie globale visant à protéger les habitants, à rechercher systématiquement les pollutions dans l'eau et à améliorer les connaissances sur le sujet. Si 97% des habitants de la Métropole de Lyon reçoivent une eau totalement conforme, un plan d'action d'urgence a été élaboré pour restaurer la qualité de l'eau distribuée aux 37 000 habitants des communes concernées.

Multiplication des contrôles

La Métropole de Lyon n'a pas attendu que la réglementation française introduise la recherche des PFAS dans le contrôle de l'eau potable en décembre 2022 **pour investiguer et agir** :

- Dès le mois de mai 2022, **elle alertait le Gouvernement** sur le besoin urgent de transposer la réglementation européenne relative aux PFAS dans le droit français : chose faite avec l'arrêté du 30 décembre 2022¹, qui fixe la limite autorisée pour la somme de 20 PFAS concernés à 0,10 µg (microgrammes) par litre d'eau potable.
- Dès l'été 2022, **elle multipliait ses contrôles sur les PFAS à raison d'une fois par mois sur l'ensemble des captages d'eau**, notamment au sud de Lyon, et alertait l'Agence Régionale de Santé sur les impacts potentiels pour les habitants.
- En 2023, ce sont **350 analyses qui ont été réalisées par Eau publique du Grand Lyon sur les principaux points de distribution de l'eau**, augmentant la fréquence des contrôles (tous les 15 jours) et le nombre de points vérifiés. Ces contrôles se poursuivent et se renforcent en 2024.

Ces contrôles ont permis de relever des **taux supérieurs à 0,10 µg/ litre dans quatre communes de la Métropole de Lyon : Givors, Solaize, Grigny et Marcy l'Etoile, impactant près de 37 000 usagers** (3% des habitants). Les analyses menées en parallèle par l'ARS, diffusées le 31 décembre dernier, ont confirmé la présence des PFAS dans l'eau, au-delà de la norme en vigueur.

¹ *l'arrêté du 30 décembre 2022 a transposé la directive européenne dans le droit français, introduisant la recherche des PFAS dans les eaux de consommation et fixant leur limite à 0,10 µg/L (microgrammes par litre) pour la somme de 20 molécules PFAS ciblées dans les eaux de consommation*

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96

97% de l'eau distribuée reste conforme

Les analyses des eaux du captage de Crépieux Charmy (Villeurbanne), desservant **97% de l'eau consommée sur la Métropole de Lyon, sont conformes à la réglementation sur les PFAS** : la somme des 20 PFAS ciblée est très inférieure à la norme.

Anne GROSPERRIN, Vice-présidente en charge du cycle de l'eau :

« Depuis 2022, nous tirons la sonnette d'alarme sur ce dossier qui impacte notre territoire et ses habitants. Très rapidement, nous avons mis en place un plan d'actions stratégiques contre la pollution au PFAS pour mieux la connaître, la suivre et la prévenir. La Métropole a notamment lancé une étude sur les perfluorés dans la vallée de la chimie. Le nouveau plan d'action porté par la Régie Eau Publique du Grand Lyon et le Syndicat Rhône-Sud a été présenté à l'État fin 2023 et s'inscrit donc dans la continuité du travail déjà engagé pour restaurer la conformité de l'eau polluée par les PFAS. D'ici 2026, la qualité de l'eau distribuée dans les 4 communes concernées devrait retrouver des taux conformes à la norme en vigueur. Néanmoins, il n'est pas envisageable que certains industriels perpétuent leurs rejets polluants sans participer à réparation des dégâts environnementaux et sanitaires qu'ils provoquent. »

Un travail de fond mené par les collectivités

Depuis 2022, La Métropole de Lyon, Eau publique du Grand Lyon et les syndicats d'eau potable des collectivités concernées sont proactifs et **se réunissent chaque trimestre pour travailler ensemble** dans l'objectif de :

- partager leurs données respectives afin de mieux comprendre et sectoriser la pollution
- étudier des solutions visant à atteindre la conformité dans les meilleurs délais
- sécuriser la qualité de l'eau produite et distribuée
- associer les services de l'État compétents pour garantir la conformité réglementaire des eaux distribuées

En juillet 2023, Eau publique du Grand Lyon a demandé à l'État de **se positionner sur les valeurs sanitaires** permettant de garantir la santé des usagers et a demandé le soutien de l'État pour l'application du principe pollueur-payeur.

Une position interministérielle provisoire a été actée au niveau national en octobre 2023 : il a été décidé de **ne pas restreindre l'usage de l'eau distribuée** et de demander aux collectivités un plan d'action pour décembre 2023.

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96

Un plan d'action à la hauteur de l'urgence

En décembre 2023, après dix huit mois d'études, et forts d'une meilleure connaissance de la pollution aux PFAS, Eau publique du Grand Lyon et le Syndicat Rhône-Sud (propriétaire du captage de Ternay) ont présenté à l'État un plan d'action visant à **restaurer la conformité de l'eau polluée par les PFAS** sur 4 communes de la Métropole : **Givors, Grigny, Solaize et Marcy l'Etoile**.

La restauration de la conformité de l'eau passera par la création **d'interconnexions des réseaux d'eau potable** et d'une **nouvelle filière de traitement des PFAS à l'usine de production de Ternay**. Elle interviendra en 2 phases pour atteindre :

- **la conformité en 2024 sur l'Ouest lyonnais dont la commune de Marcy l'Etoile** : avec une interconnexion permettant l'apport d'eau venant de la Métropole et des nappes du Garon, les eaux distribuées sur ces secteurs seront diluées pour atteindre un taux de concentration inférieur de 0,1 µg/L.
- **La conformité en 2026 sur le reste des communes impactées (Grigny, Solaize, Givors)** : des travaux importants en 2024 et 2025 sur l'usine de Rhône-Sud à Ternay doivent être menés pour modifier les installations de traitement par le Syndicat Rhône-Sud. Ces travaux permettront d'atteindre un taux de concentration inférieur à 0,1 µg/L dès 2026.

Le principe de pollueur-payeur doit être appliqué

Si le rôle de produire et distribuer une eau de qualité aux habitants incombe à la Métropole de Lyon et Eau publique du Grand Lyon, **la responsabilité des industriels à l'origine de ces rejets massifs des PFAS pendant des décennies doit être dénoncée et reconnue**.

Le poids financier lié aux coûts non négligeables de restauration de la qualité de l'eau ne doit pas se répercuter sur la facture d'eau des usagers !

Engagés à agir pour la santé des citoyens mais refusant de subir une pollution dont elles ne sont pas responsables, la Métropole de Lyon et les collectivités locales impactées vont solliciter l'aide de l'État pour le financement des travaux et l'application du **principe pollueur-payeur** aux industriels concernés.

Métropole de Lyon : le choix de la gestion publique de l'eau potable

Le 1er janvier 2023, la Métropole de Lyon a décidé de reprendre en gestion directe la production et la distribution de l'eau potable aux 1,4 million d'habitants du territoire, en créant la régie Eau publique du Grand Lyon.

C'est pour **faire face aux défis environnementaux et sociétaux actuels et à venir**, qui s'illustrent aujourd'hui notamment par les problématiques de pollution de l'eau, que la Métropole a fait le choix de **reprendre en main la maîtrise technique et stratégique d'un service d'importance vitale**, jusqu'alors déléguée à une entreprise privée. Elle garantit ainsi une **vision à long terme de la gestion de l'eau**, dans l'intérêt général, tout en s'assurant d'une **capacité d'action renforcée au service des usagers**.

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96